

Adresse de l'agent national du district de Tonnerre, qui annonce le don de la petite commune de Bavières pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national du district de Tonnerre, qui annonce le don de la petite commune de Bavières pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 305;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30716_t1_0305_0000_4

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de sûreté générale (1).

23

L'agent national du district de Tonnerre annonce que la petite commune de Ravières a fait don, pour les défenseurs de la patrie, d'une somme de 19 liv. 18 s.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Extrait des délibérations du Distr. 24 pluv. II] (3).

Vu le procès-verbal du Conseil général de la commune de Ravières du quatorze de ce mois, portant que plusieurs citoyens de la dite commune ont déposés entre les mains du citoyen Dupotet, maire, une somme de 19 l. 18 s. pour être remise aux deffenseurs de la Patrie ; et en conséquence le dit Conseil général a arrêté que la dite somme serait envoyée à l'administration du district.

Le dépôt fait de la dite somme au Secrétariat du district.

L'agent national entendu :

Le Conseil arrête la mention honorable du don de la commune de Ravières au procès-verbal de ce jour, et qu'il sera envoyé expédition du présent à la M^{te} de Ravières, à la Convention nationale, au comité de surveillance des subsistances militaires, habillemens et charrois des armées, et au Département.

P. c. c. : BAILLET (secrét.).

24

La société populaire de Narbonne fait passer à la Convention l'état des biens des émigrés, vendus du 17 frimaire au 17 pluviôse, qui s'élève à 749,106 liv., sur une estimation de 368,00 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (4).

25

Les officiers municipaux de Dyé (5) annoncent qu'ils ont célébré la reprise de Toulon, et qu'ils ont adressé au district 34 chemises, un drapeau, et 52 liv. 16 s. en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[Dyé, 26 pluv. II] (7).

« Citoyens représentans,

Nous avons célébré le 10 nivôse dernier une

(1) P.V., XXXIII, 195.

(2) P.V., XXXIII, 195.

(3) C. 294, pl. 970, p. 28. Lettre d'envoi, signée POIRON (p. 27).

(4) P.V., XXXIII, 195. B^{te}, 21 vent. ; M.U., XXXVII, 344 ; C. Ég., n° 571 ; Mon., XIX. 685 ; Ann. patr., p. 1943 ; J. Sablier, n° 1191.

(5) Distr. de Saint-Florentin (Yonne).

(6) P.V., XXXIII, 195. B^{te}, 25 vent. (2° suppl.).

(7) C. 294, pl. 970, p. 30, 31.

fête en réjouissance de la prise de Toulon. Jamais la joie ne fut plus vive dans notre commune depuis l'octogénaire jusqu'à l'enfant à la mamelle, tout a dansé la carmagnole et à bu à la gamelle. Notre pasteur nous a prononcé un discours relatif à la cérémonie ; nous vous en faisons passer une copie qu'il a déposée entre nos mains.

Nous venons d'adresser au chef-lieu de notre district 34 chemises, un drapeau et 52 l. 16 s. en assignat pour nos braves deffenseurs ; puissions-nous coopérer, pour notre part à la destruction des tyrans ! et vous, fidèles représentans, puissiez-vous bientôt voir dans votre enceinte, les têtes couronnées, reconnoître l'indépendance des François. S. et F. et amitié »

RIQUEMENT (agent nat.), MILLON (off. mun.).

[Discours prononcé à la fête célébrant la reprise de Toulon, 20 niv. II].

Citoyens, nous sommes ici réunis pour rendre grâce à l'Eternel du succès des armes de la République. Déjà, depuis quatre ans, nos ennemis font tous leurs efforts pour arrêter l'élan rapide qui nous conduit vers un gouvernement dégagé de préjugés et fondé sur les bases de la liberté, mais toutes leurs tentatives sont vaines, le génie de la France veille sur nous, il ne permettra pas que le despotisme vienne de nouveau nous enlancer de ses chaînes.

Rappelons à nos esprits les époques de la Révolution dans lesquelles notre courage triompha des obstacles qu'on nous opposait de toutes parts ; cette réminiscence élèvera nos âmes, elle nous donnera une haute idée de nos forces, de nos ressources, de notre pouvoir. En 1789, lorsque nos députés voulurent s'assembler dans le lieu de leurs séances pour y statuer sur le sort de l'empire, une cour perfide leur en fit fermer l'entrée et crut les intimider par une force armée placée pour empêcher leur réunion ; mais la majeure partie des hommes auxquels la patrie avoit confié ses destinées, ne se laissa point ébranler par la tyrannie ; elle s'assembla sous la voute de l'Eternel et là elle se déclara Assemblée constituante et commença dès lors à donner des lois. Que de traverses, d'obstacles n'eut-elle point à surmonter ? combien de fois, l'aristocratie ne chercha-t-elle pas à lui aliéner l'esprit du peuple ? tous les moyens furent imaginés et mis en usage ; les denrées de première nécessité furent accaparées pour exciter un soulèvement favorable à l'ambition ; tentatives inutiles : la cause que nous défendions étoit juste, nos ennemis ne purent nous la faire abandonner.

La Constitution achevée fut présentée à la sanction d'un monarque que notre bonté vouloit bien encore laisser sur le trône, il l'accepta. Qui n'auroit cru que, de ce moment, la tranquillité alloit nous être rendue ? non, citoyens, ce fut de cet instant que la liberté éprouva les plus violentes secousses, nous nous reposions sur la bonne foi d'un être qui tant de fois nous avoit juré qu'il ne vouloit que notre bonheur, nous comptions sur la sincérité de ses paroles, connaissez donc, maintenant, tous ses crimes : le traître ! il conspiroit dans l'ombre, les cours étrangères, de concert avec lui, venoient porter le fer et la flamme dans nos foyers ; ses frères étoient à la tête des armées